

Le 21 septembre 1677, un sacristain de l'Eglise des jésuites de la rue Saint-Antoine, ramassait dans un confessionnal une lettre de trois pages, non signée, mais datée du 20 septembre. Il y était question d'un complot auquel participaient les plus hauts personnages de la Cour pour faire empoisonner le roi Louis XIV.

Mis au courant, le lieutenant de police La Reynie lança ses meilleurs limiers et très rapidement, mirent la main sur un gentilhomme nommé Louis de Vanens. Il était joli garçon, d'une trentaine d'années, dépensant sans compter. Interrogé sur ses moyens de vivre, il répondit que lui-même l'ignorait. Les valets du gentilhomme furent moins discrets : on sut qu'il entretenait des relations suivies avec deux femmes, Laforêt et Chapelain et qu'il voyageait beaucoup.

A Chambéry notamment, quatre ans auparavant, le duc de Savoie avait succombé à une étrange maladie et tout le monde avait prononcé le mot « poison ». Revenant d'une partie de chasse, le duc en sueur avait voulu changer de linge et avait passé une chemise que lui avait tendue Vanens. Quelques heures après, il avait eu de violents vomissements et des brûlures aux poumons ; il avait succombé le lendemain.

Le 15 mai 1678, un ami de Vanens, Robert de La Mirée, seigneur de Bachimont, était arrêté à son tour ; c'était un escroc et un tricheur aux cartes. Quant à Vanens, il était à la tête d'une compagnie de mauvais garçons, tire-bourses, maîtres chanteurs... qui étaient aussi des commissionnaires en poison et qui livraient leur poudre généralement à des femmes désireuses de se défaire de leurs maris . Ainsi avaient déjà été empoisonnés plusieurs centaines de malheureux.

En novembre 1678, la police tient déjà la plupart des fils de l'affaire et a mis sous clefs les principaux agents du gentilhomme dont La Grange et Nail et une femme la Beauregard.

Le 10 janvier 1679, coup de théâtre. Deux femmes sont arrêtées : la veuve d'un marchand de chevaux nommé Labosse, la femme d'un tailleur, Marie Vigoureux. C'est dans leurs confessions qu'apparaît pour la première fois le nom du roi, car un placet empoisonné devait être remis à Louis XIV.

Le 12 mars, La Reynie procède à l'arrestation d'une devineresse parisienne à la mode, chez qui se rendaient les plus grandes dames et les plus fiers gentilshommes, Catherine des Hayes, femme Monvoisin appelée plus communément la Voisin. Elle avait trente-trois ans à peine de figure agréable ; elle passait pour entretenir un grand nombre d'informateurs d'où sa grande réputation de voyante.

Elle sortait de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle lorsqu'elle fut arrêtée. Elle avoua avoir été initiée à la nécromancie et ne nia nullement avoir fabriqué des philtres d'amour et certains remèdes. On la pressa. Catherine Voisin dut aller plus loin dans ses aveux :

« J'ai provoqué des suppositions d'enfants... donné de la graine de pavots... aidé à faire disparaître des maris gênants, des amants intrigants... »

Elle avait nommé cinq complices : deux femmes, la Dode et la Trianon, des habituées de l'arsenic, et trois prêtres sacrilèges. Suivirent ensuite les noms des clients ; d'abord de petites gens mais bientôt des noms plus connus : la comtesse du Rource, Mme de Polignac, les duchesses de La Ferté et de Bouillon, la marquise d'Alluye et enfin la comtesse de Soissons qu'avait jadis aimé Louis XIV.

Les choses prenaient des proportions monstrueuses. Le roi devait être mis au courant. A peine eut-il été informé qu'il signa des Lettres-Patentes constituant une commission spéciale (la Chambre Ardente) qui devait siéger à l'Arsenal et devant laquelle seraient désormais évoquées toutes les affaires liées au Drame des Poisons.